



L'AFSCA procède à un nouvel appel à candidatures aux médecines vétérinaires chargés de missions (CDM) indépendants. Envoyez-nous votre candidature, nous l'examinerons avec grand intérêt !

Nous sommes en ce moment à la recherche de vétérinaires indépendants qui veulent réaliser des tâches pour un ou plusieurs des cahiers de charges suivants :

- II : Expertise et contrôle dans l'abattoir et l'unité de traitement de gibier sauvage
- III : Expertise et contrôle dans la minque (halle aux poissons)
- IV : Contrôle dans un poste de contrôle frontalier
- V : Contrôle chez un fournisseur de navires ou un entrepôt douanier
- VI : Certification et autres mission spécifiques
- VII : Certification et contrôle dans l'atelier de découpe, l'établissement de transformation des viandes, l'entrepôt frigorifique, l'établissement de transformation de poissons et tout autre établissement agréé par l'AFSCA

Il y a des missions disponibles dans chaque Unité locale de contrôle !

Pour poser votre candidature, envoyez le formulaire de candidature standardisé par recommandé ou électroniquement, au plus tard le **30/11/2020**, à l'Unité Nationale d'Implémentation et de Coordination (UNIC) de la DG Contrôle (Boulevard du Jardin Botanique 55 B-1000 Bruxelles). Vous trouverez le formulaire sur le site web de l'AFSCA : <http://www.favv-afsca.fgov.be/professionnels/veterinaires/>.

Si votre candidature est recevable, vous serez invité par une commission d'évaluation à un entretien au cours duquel vos aptitudes, votre expérience et votre disponibilité seront évaluées.

Les personnes intéressées peuvent trouver de plus amples informations sur le site web de l'AFSCA ou peuvent prendre contact avec l'Unité locale de Contrôle via <http://www.favv-afsca.fgov.be/professionnels/contact/ulc/>.